

## Objet : Déconfinement, transports et EDPM



Madame la ministre, Mesdames, Messieurs,

Depuis 2017, les EDPM connaissent un franc succès en France, aussi bien à l'achat qu'à la location. Les usagers comprennent rapidement leurs avantages : budget réduit à l'acquisition, agiles et moins encombrants qu'un vélo, mais aussi silencieux, écologiques, et économes à l'utilisation.

Trois ans plus tard, **les EDPM sont devenus un mode de déplacement à part entière, aidé par l'aménagement du paysage urbain pour leur circulation.**

L'ensemble des modes de transports, et encore plus particulièrement les collectifs, se trouvent bouleversés par la crise du COVID-19. Nous nous devons plus que jamais de respecter les mesures de distanciation sociale, tout en respectant les enjeux majeurs actuels et futurs de transition écologique.

**C'est pour cette raison que les EDPM nous apparaissent être un atout majeur pour un déplacement raisonné, prudent, écologique et responsable durant cette phase de déconfinement progressif, mais aussi pour les années à venir.**

Dans ce contexte, il est important **de mettre en oeuvre un plan d'urgence axé sur ces 3 éléments clés :**

- **Sensibiliser et informer la population** sur l'avantage des EDPM par rapport à l'usage des transports en commun ou de la voiture ;
- **Inclure les EDPM dans le Forfait Mobilité Durable** et les subventions à l'achat comme peuvent l'être les vélos à assistance électrique ;
- **Ouvrir temporairement l'accès aux routes hors agglomération.**

### **Informers la population**

À l'heure actuelle, nous constatons de nombreuses communications autour du vélo, et nous les approuvons. Pourtant, le vélo seul ne permettra pas de tout résoudre car il ne répond

que très partiellement à une variété d'usages et de besoins de déplacement des citoyens français.

Les EDPM, répondent à des usages et besoins complémentaires tout en assurant une mobilité douce.

Nous souhaitons donc que **les EDPM soient valorisés, au même titre que les vélos, dans l'ensemble des communications gouvernementales** pour que la population ait un éventail de solutions plus complet qui s'offre à elle.

### **Forfait Mobilité Durable et subventions à l'achat**

Il est nécessaire de démontrer l'intérêt de s'équiper. C'est pourquoi nous souhaitons, à l'image du vélo (mécanique ou à assistance électrique) mais aussi de l'ensemble des véhicules électriques (scooter, motos et voitures), **que les EDPM soient inclus et soutenus par des subventions à l'achat**, comme dans le **Forfait Mobilité Durable** de façon à **développer plus rapidement les mobilités douces**.

### **Ouverture temporaire à la circulation hors agglomération**

Nous accueillons avec une grande satisfaction la création de pistes cyclables temporaires/tactiques qui permettra de limiter l'usage des moyens de transport de masse pendant cette période qui s'annonce encore difficile pour les prochains mois. Nous vous précisons que nous avons eu l'occasion de dialoguer avec **Pierre Serne qui soutient avec nous l'usage des EDPM sur les axes cyclistes**.

Cependant de nombreux axes routiers en périphéries urbaines ou en milieu rural ne disposent pas de pistes cyclables permanentes ou temporaires.

Pour permettre les déplacements de l'ensemble de la population, l'ANUMME souhaite **qu'une dérogation du Ministère de l'Intérieur autorise l'accès aux EDPM à l'ensemble des axes routiers à faible vitesse hors agglomération**, comme le Code de la Route le permet déjà, sur l'ensemble du territoire.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

François Deslandes et Arnaud Gosset,

Respectivement Président et Président adjoint de l'ANUMME

<https://www.anumme.fr>

[contact@anumme.fr](mailto:contact@anumme.fr)

06 61 40 67 05 / 06 80 30 40 45